



Sottens, le 24 mai 2022

Communiqué de la Municipalité

La Commune gère actuellement une équipe forestière composée de deux forestiers-bûcherons et deux apprentis forestiers-bûcherons qui œuvrent sur le territoire de notre Groupement forestier de la Menthue, en partenariat avec des entreprises équipées mécaniquement.

Nous avons reçu la démission de nos deux collaborateurs pour le 30 août 2022, ce qui a remis en question le futur de cette structure. Il a été décidé de ne pas poursuivre ce service au niveau communal tout en gardant à l'esprit qu'il était primordial de garantir l'avenir de nos apprentis. Il se trouve que l'un d'eux va terminer sa formation cet été ; quant au second, il a trouvé de lui-même une nouvelle entreprise formatrice. Le contrat est en cours de modification. Concernant le futur apprenti qui devait débiter sa vie professionnelle au mois d'août, la Commune lui apporte son soutien afin qu'il trouve un nouveau maître d'apprentissage. Divers contacts ont été pris, débouchant sur un stage qui sera effectué dans les prochaines semaines et nous sommes confiants pour son avenir. Nous remercions toutes les personnes qui s'impliquent afin que la transition se passe de la meilleure des manières.

Dès septembre, l'exploitation de nos forêts sera toujours assurée par le Groupement forestier de la Menthue qui continuera de mandater des entreprises privées, comme le font également la plupart des Communes environnantes. Cette situation garantira un entretien pérenne de nos forêts. Ce changement n'aura pas d'incidence notable sur le budget communal.

Afin de renforcer l'équipe en place chargée de l'entretien de nos espaces et infrastructures, une offre d'emploi pour le poste de collaborateur de notre service voirie paraîtra dans le courant du mois de juin. D'autre part, un responsable de la voirie sera également nommé.

La Municipalité se tient bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile.

La Municipalité